



JUDO

2023

OFFICIEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. Participation

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2. Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque arrondissement.

4. Exclusions

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1^{er} septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Cependant, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Cependant, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Les règlements de Judo Québec s'appliquent.

- Tous les participants à la finale des Jeux doivent être affiliés à Judo Québec pour l'année en cours.
- Le numéro d'affiliation devra être inscrit sur le formulaire d'inscription (saisie de données par les délégations).

FORMULE DE COMPÉTITION

Déroulement

Divisions	Né(e) en	Ceintures	Pesée	Début des combats	Fin prévue	Type de combat	Formule
U-08	2016 et 2017* *avoir minimum 6 ans en date de la compétition	Blanche Blanche-jaune	7h30 à 8h15	9h00	11h00	Randori au sol	POOL DE 4 REGROUPÉ PAR POIDS
U-10	2014 et 2015						

Divisions	Né(e) en	Ceintures	Pesée	Début des combats	Fin prévue	Type de combat	Formule
U-10	2014 et 2015	Jaune Jaune-orange	9h15 à 10h15	11h00	14h00	Combat debout	POOL DE 4 REGROUPÉ PAR POIDS
U-12	2012 et 2013	Jaune Jaune-orange Orange Orange-verte	12h30 à 13h15	14h00	16h00	Combat debout	POOL DE 4 REGROUPÉ PAR POIDS

CATÉGORIES DE POIDS

Combats : aucune catégorie de poids (regroupement dans les pools par poids similaires)

Notes

- 1) Les divisions (U8 – U10) seront mixtes.
- 2) La division (U-12) les filles seront séparées des garçons.
- 3) Tous les participants de la catégorie U8 **et U10** recevront un prix de reconnaissance (médaille d'or) à la fin de la compétition.

RÈGLES ADAPTÉES

1. Une pesée officielle aura lieu le jour de la compétition sur les lieux de l'événement. Tous les participants seront pesés avec pantalon et t-shirt. Il y aura deux pesées masculines et une pesée féminine.
2. Aucun retard ne sera accepté le jour de la compétition.
3. Après trois appels à une minute d'intervalle, le compétiteur sera automatiquement disqualifié.
4. Seul le judogi blanc sera accepté.
5. Lors de l'inscription, les participants devront se présenter avec une pièce d'identité.
6. Les combats au sol U-08 débiteront dos à dos.
7. Les entraîneurs/accompagnateurs devront obligatoirement être inscrits **au maximum le 21 février 2023 à 23h59** pour avoir accès à la zone de compétition. **Référez-vous aux dates limites transmises par votre délégation afin de vous assurer de respecter les délais d'inscription.** Idéalement chaque délégation doit avoir un entraîneur/accompagnateur par zone de combat (6) pour faciliter le déroulement de la journée.
8. Une réunion technique obligatoire aura lieu le jour de l'événement pour tous les entraîneurs/accompagnateurs.
9. Une réunion obligatoire aura lieu le jour de l'événement pour tous les bénévoles.
10. Chaque catégorie d'âge doit respecter son horaire.
11. Seule la catégorie en compétition qui sera accepter dans l'aire de compétition.
12. Aucun parent n'a le droit être sur l'aire de compétition, sauf en cas de demande des officiels leurs présences.
13. La prise des photos et des vidéos est interdite proche de la surface de combat.
14. Aucun photographe professionnel n'a le droit d'accès sur l'air de combat sans autorisation du directeur du tournoi.

PARTICIPATION

Maximum de :

48 participants, toutes catégories et épreuves confondues par délégation.

16 inscriptions en	U-08 sans compter les substituts	(4 substituts maximum)
16 inscriptions en	U-10 sans compter les substituts	(4 substituts maximum)
16 inscriptions en	U-12 sans compter les substituts	(4 substituts maximum)

Inscription avant le **21 février 2023 à 23H59 heures.** Référez-vous aux dates limites transmises par votre délégation afin de vous assurer de respecter les délais d'inscription.

Officiels et arbitres

Pour le bon déroulement du tournoi, chaque délégation doit fournir un minimum d'arbitres et d'officiels selon le tableau ci-joint. Le non-respect de ce règlement sera sanctionné dans l'évaluation de l'esprit sportif de la délégation. Une liste doit être fournie par délégation aux organisateurs **au plus tard le 28 février 2023** à Hakim Maldji par courriel à l'adresse suivante : mhakim@hotmail.ca.

Nombre de participant	Nombre minimum d'arbitre et d'officiel
1 à 6	1 arbitre ou 1 officiel
7 à 12	2 arbitres et/ou officiels
13 à 18	1 arbitre* et 2 officiels
19 à 24	2 arbitres* et 2 officiels
25 à 48	3 arbitres* et 2 officiels

EXCLUSIONS

Les judokas ceinture **verte** et plus.

Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans toutes les divisions.

SURCLASSEMENT

Le surclassement se fait en en commun accord avec le directeur technique du club et le parent.

Durée des combats

Durée des combats au sol : 1 minute sans matre, aucun gagnant
Durée des combats U10 : 2 minutes avec matre, deux ippons
Durée des combats U12 : 2 minutes, un ippon.

SUBSTITUTIONS

Les substitutions sont permises avant la date limite, **7 jours à l'avance**. Aucune substitution ne sera acceptée après la date limite. Les substituts sont à transmettre à Hakim Maldji par courriel à l'adresse suivante : mhakim@hotmail.ca

OBLIGATOIREMENT, les inscriptions des substituts devront préalablement apparaître sur les listes des inscriptions des délégations, et ce, à la date limite des inscriptions fixée par les délégations.

ACTIVITÉ : JUDO

SPORT (inscription)	CATÉGORIES	ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT
Judo Réguliers : (48)	U8	2016 et 2017* *avoir minimum 6 ans en date de la compétition	MX	48 entrées 16 substituts maximum par catégorie	Non
	U10	2014 – 2015	MX	Aucune substitution après la date limite.	
	U12	2012 – 2013	G/F***		

***Les filles U12 seront séparées des garçons.

Légende :

G : garçon

F : fille

MX : mixte

MESURES SANITAIRES COVID-19



Des protocoles sont mis en place afin de respecter les normes sanitaires en vigueur :
Mesures spécifiques à la discipline · Mesures spécifiques à l'événement

Ces mesures seront mises à jour selon les recommandations de la santé publique sur le site
Internet des Jeux de Montréal au lien suivant : www.jeuxdemontreal.com/covid19

SYSTÈME DE POINTAGE

POINTAGE PERFORMANCE (40 %)														
40 points sont alloués pour la performance. La délégation ayant le plus haut cumulatif obtient 40 points, le 2 ^e obtient 38 points, le 3 ^e obtient 36 points, le 4 ^e obtient 34 points, et ainsi de suite, en diminuant de 2 points pour chaque place au classement.														
Dans chaque catégorie, le 1 ^{er} obtient 16 points, le 2 ^e obtient 14 points, le 3 ^e obtient 12 points, le 4 ^e obtient 10 points, le 5 ^e obtient 8 points, le 7 ^e obtient 6 points, le 9 ^e obtient 4 points, le 13 ^e obtient 2 points et tous les autres obtiennent 1 point. La somme des points accumulés par les participants détermine le classement de la délégation.														
POINTAGE PARTICIPATION (40 %)														
40 points sont alloués pour la participation. Ce pointage est composé de la participation en nombre d'entrées (24 points). Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation en nombre d'athlètes (nombre de participants divisé par 48 multiplié par 40)														
Points en fonction du nombre d'entrées de la délégation														
48 entrées	100 % de la délégation	= 40 points												
47 entrées	47/48 ^e de la délégation	= 39 points												
46 entrées	46/48 ^e de la délégation	= 38 points												
45 entrées	45/48 ^e de la délégation	= 38 points												
et ainsi de suite														
POINTAGE ESPRIT SPORTIF (20 %)														
Chaque délégation commence avec 20 points.														
<ul style="list-style-type: none"> • 5 points de pénalités si le ratio officiel / arbitre n'est pas respecté. • 1 point de pénalité par athlète pour port de judogi bleu. • 5 points de pénalité pour chaque athlète en surplus de poids par rapport aux pré-pesées. • 1 point de pénalité par accompagnateur de délégation qui ne porte pas le chandail de son arrondissement. • 1 point de pénalité par numéro d'affiliation manquant. • 5 points de pénalité pour chaque comportement irrespectueux envers les arbitres, bénévoles et/ou adversaires. 														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Nombre de participants</th> <th style="width: 50%;">Nombre minimum d'arbitres et d'officiels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1 à 6</td> <td style="text-align: center;">1 arbitre ou 1 officiel</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7 à 12</td> <td style="text-align: center;">2 arbitres et/ou officiels</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13 à 18</td> <td style="text-align: center;">1 arbitre* et 2 officiels</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19 à 24</td> <td style="text-align: center;">2 arbitres* et 2 officiels</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">25 à 48</td> <td style="text-align: center;">3 arbitres* et 2 officiels</td> </tr> </tbody> </table>			Nombre de participants	Nombre minimum d'arbitres et d'officiels	1 à 6	1 arbitre ou 1 officiel	7 à 12	2 arbitres et/ou officiels	13 à 18	1 arbitre* et 2 officiels	19 à 24	2 arbitres* et 2 officiels	25 à 48	3 arbitres* et 2 officiels
Nombre de participants	Nombre minimum d'arbitres et d'officiels													
1 à 6	1 arbitre ou 1 officiel													
7 à 12	2 arbitres et/ou officiels													
13 à 18	1 arbitre* et 2 officiels													
19 à 24	2 arbitres* et 2 officiels													
25 à 48	3 arbitres* et 2 officiels													
POINT D'ESPRIT SPORTIF														
CATÉGORIE	POINT D'ESPRIT SPORTIF													
Non-respect du nombre de bénévoles à fournir	-5 points													
Comportement irrespectueux	-5 points													
Judogi non-conforme	-1 point													
Numéro d'affiliation à Judo Québec manquant à l'inscription	-1 point													
Accompagnateur ne portant pas son chandail de délégation	-1 point													

DÉTERMINATION DU GAGNANT D'UN POOL

1. Le compétiteur ayant récolté le plus grand nombre de victoires gagne.
2. Si plusieurs compétiteurs ont le même nombre de victoires, le pointage détermine le vainqueur.
3. Si l'égalité persiste, le gagnant est déterminé en fonction du compétiteur ayant battu son adversaire.

Victoire par ippon	10 points
Victoire par wazari	5 points
Victoire par décision	1 point

ACTIVITÉ : JUDO

JEUX DE MONTRÉAL 2023 : FICHE POUR SUBSTITUTION

Délégation :						
Discipline sportive :		<u>JUDO</u>				
Athlète inscrit	Nom		Prénom		Sexe	
	Division et date de naissance		# passeport Judo Québec		Grade	
Athlète remplaçant (substitut)	Nom		Prénom		Sexe	
	Adresse					
	Tél.					
	Division et date de naissance		# passeport Judo Québec		Grade	

Note : Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.
Le ~~texte rayé en rouge~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.